

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU JEUDI 30 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi trente juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence de Christophe BÈLE, maire.

AUTEUR DE LA DELIBERATION : Christophe BÈLE, le maire

DATE DE PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET :

[https:// www.kernoues.com](https://www.kernoues.com): 07/07/2022

DATE DE CONVOCATION : 24 juin 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

En exercice : 15 - Présents : 11 - Votants : 14 - Pouvoirs : 3

PRESENTS: Alain SIMON, Anne GÉNARD, Yves ABIVEN, Tifenn COTTON, Claude LE BRETON, Ronan TIGRÉAT, Sophie LE GUEN, Christophe BÈLE, Françoise ROUDAUT, Claudine ACQUITTER, Isabelle BOULIC.

ABSENTS EXCUSES: Pascale AUFFRET, ayant donné pouvoir à Anne GENARD ; Didier PERROT, ayant donné pouvoir à Didier PERROT ; Christelle LE MENN, ayant donné pouvoir à Isabelle BOULIC, Pierre JESTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE: Françoise ROUDAUT

Délibération D22_28 - Attribution de subventions aux associations pour 2022

L'adjointe aux finances, Isabelle BOULIC informe que 4 nouvelles demandes de subventions ont été réceptionnées en mairie. Pour mémoire, 22 ont déjà reçues et traitées par délibération D22_16 du 25 mars 2022 pour un montant de 4094 €.

Lors de l'étude des demandes de subvention par la Commission « Finances/Budget » préalable à cette délibération, il a été proposé d'accorder 15 € par enfant pratiquant une activité.

Isabelle Boulic propose d'allouer les subventions suivantes aux associations ci-dessous :

Association sportive du collège Saint-Exupéry de Lesneven (1 adhérent)	15,00 €
Patin-Roller club du Folgoët (5 adhérents dont 3 mineurs)	45,00 €

TOTAL: 60 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les subventions ci-dessus présentées.